

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

**BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS
- BTE-**

Siège social : 5 bis, rue Mohamed Badra Tunis

La Banque de Tunisie et des Émirats - BTE- publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 24 mai 2017. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Ahmed BELAIFA et Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF.

**Bilan consolidé
Arrêté au 31/12/2016
(Unité : en milliers de dinars)**

	NOTES	31/12/2016	31/12/2015
CAISSE ET AVOIRS AUPRÈS DE LA BCT, CCP ET TGT	1	22 006	17 263
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	2	108 111	103 494
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	3	708 028	662 095
PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL	4	135 962	99 658
PORTEFEUILLE TITRE D'INVESTISSEMENT	5	27 224	29 453
VALEURS IMMOBILISEES	6	17 707	15 180
AUTRES ACTIFS	7	15 421	16 394
TOTAL ACTIF		1 034 459	943 537
CAPITAL	8	90 000	90 000
RÉSERVES	9	58 838	56 956
ACTIONS PROPRES		-840	-840
RÉSULTATS REPORTES	10	-8 293	-9 956
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	11	1 886	1 929
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE		141 591	138 089
CAPITAUX PROPRES PART DES MINORITAIRES	12	54 720	46 069
CAPITAUX PROPRES		196 311	184 158
DÉPÔTS ET AVOIRS DES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	13	117 067	83 142
DÉPÔTS ET AVOIRS DE LA CLIENTÈLE	14	579 710	554 236
EMPRUNTS ET RESSOURCES SPÉCIALES	15	122 557	102 513
AUTRES PASSIFS	16	18 814	19 488
TOTAL PASSIF		838 148	759 379
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		1 034 459	943 537

État des engagements hors Bilan consolidé
Arrêté au 31 Décembre 2016
(unité: en milliers de dinars)

	31/12/2016	31/12/2015
PASSIFS ÉVENTUELS		
Cautions, avals et autres garanties données	68 788	55 346
Crédits documentaires	31 877	32 768
TOTAL PASSIFS ÉVENTUELS	100 665	88 114
ENGAGEMENTS DONNES		
Engagements de financement donnés	53 218	110 510
Engagements sur titres	15 600	24 000
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	68 818	134 510
ENGAGEMENTS REÇUS		
Engagements de financement reçus	-	9 000
Garanties reçues	531 114	554 732
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS	531 114	563 732

État de résultat consolidé
Exercice Clos le 31 décembre 2016
(Unité : en milliers de dinars)

	Notes	Exercice 2016	Exercice 2015
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRES		75 010	60 198
INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS	17	49 863	39 795
COMMISSIONS (en produits)	18	13 589	11 650
GAINS SUR PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL ET OPE. FINANCIÈRES	19	8 354	7 877
REVENUS DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT	20	3 204	876
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRES		30 533	28 462
INTÉRÊTS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILÉES	21	30 041	27 748
COMMISSIONS ENCOURUES		107	687
PERTES SUR PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCE ET OPE. FINANCIÈRES		385	27
PRODUIT NET BANCAIRE		44 477	31 736
DOT. PROV. & CORREC. VAL. SUR CRÉANCES, HORS BILAN ET PASSIF		-8 645	-1 082
DOT. PROV & RES. DES CORRECTIONS DE VAL / PORTEFEUILLES D'INVEST		-1 271	- 895
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION		100	40
FRAIS DE PERSONNEL	22	-19 484	-15 706
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	23	-7 487	-7 718
DOTATIONS AUX AMORT. ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS	24	-2 043	-1 673
TOTAL RÉSULTAT D'EXPLOITATION		5 647	4 702
SOLDE EN GAINS / PERTES PROVENANT D'AUTRES ÉLÉMENTS ORDINAIRES		-	-140
IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES		-778	-204
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES		4 869	4 358
SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE		-171	-
Résultat net		4 698	4 358
PART DES MINORITAIRES		2 812	2 429
RÉSULTAT NET		1 886	1 929

État de flux de trésorerie consolidé
Exercice clos le 31/12/2016
(Unité en milliers de Dinars)

ACTIVITÉ D'EXPLOITATION	Notes	Exercice 2016	Exercice 2015
Produits d'exploitation bancaires encaissés		70 876	60 058
Charges d'exploitation bancaires décaissées		-16 666	-30 149
Prêts et avances/remboursement prêts & avances accordés à la clientèle		9 236	-7 449
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle		16 488	97 731
Sommes versées aux Personnel et C. Divers		-27 175	-25 732
Autres flux d'exploitation		-78 891	-117 881
Impôts sur les sociétés		-328	-341
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		-26 460	-23 763
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Intérêts & dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		2 732	1 180
Acquisitions/cessions sur portefeuille d'investissement		-7 682	-25 423
Acquisitions/cessions sur immobilisations		-4 519	-2 679
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		-9 469	-26 922
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Émission D'emprunts sur le marché public		5 025	3 374
Remboursement d'emprunts sur le marché monétaire		-	-762
Placements		-1 035	-
Augmentation/diminution ressources spéciales		23 194	-28 337
Dividendes versés / Encaissés		-1 324	-450
Flux de trésorerie net affecté/provenant des activités de financement		25 860	-26 175
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		-10 069	-76 860
Liquidités et équivalents en début de période		6 644	83 504
Liquidités et équivalents en fin de période	25	-3 425	6 644

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1. RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés du Groupe BTE sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie édictées notamment par :

- la norme comptable générale n 01;
- les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) ;
- les normes comptables de consolidation (NCT 35 à 37) ;
- la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ; et
- les règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires n° 99-04 et n° 2001-12 telle que modifiée par les textes subséquents.

2. DATE DE CLÔTURE

Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation arrêtés au 31 décembre 2016.

3. BASES DE MESURE

Les états financiers du Groupe BTE sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

4. PÉRIMÈTRE ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation du Groupe BTE comprend :

- La société mère : BTE
- Les filiales : les sociétés sur lesquelles la BTE exerce un contrôle exclusif ; et
- Les entreprises associées : les sociétés sur lesquelles la BTE exerce une influence notable.

Les méthodes utilisées pour la consolidation des sociétés faisant partie du périmètre sont les suivantes :

• L'intégration globale

Cette méthode requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

• La mise en équivalence

Selon cette méthode, la participation est initialement enregistrée au coût et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de la société consolidée.

Cette méthode est appliquée aux sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable.

Conformément au paragraphe 28 de la norme NCT 35, les filiales qui ne sont pas des entreprises du secteur financier sont consolidées à compter de l'exercice 2005 par la méthode de l'intégration globale.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés du Groupe BTE :

Sociétés	Secteur	Pourcentage de contrôle	Qualification	Méthode de consolidation	Pourcentage d'intérêt
Banque de Tunisie et des Émirats	Financier	100%	Mère	Intégration globale	100%
T.E.P (C.T.E.I)	Financier	100%	Filiale	Intégration globale	100%
Rapid Recouvrement	Financier	99,73%	Filiale	Intégration globale	99,73%
BTE – SICAR	Financier	100%	Filiale	Intégration globale	100%
Tuniso Émiratie Sicav (TES)	Financier	9.64%	Filiale	Intégration globale	9.64%

5. PRINCIPES COMPTABLES DE PRÉSENTATION ET D'ÉVALUATION

5.1- Comptabilisation des prêts et revenus y afférents

Les engagements de financement sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages de fonds pour la valeur nominale.

Les commissions d'aval sont prises en compte en résultat dans la mesure où elles sont encourues sur la durée de l'engagement.

Les revenus des prêts à intérêts précomptés, contractés par le Groupe sont pris en compte, à l'échéance convenue, dans un compte de créance rattachée de régularisation et sont portés en résultat au prorata temporis à chaque arrêté comptable.

Les revenus des prêts à intérêts post comptés sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts impayés ou réservés ayant fait l'objet d'arrangement, de rééchelonnement ou de consolidation quelque soit la classification des engagements auxquels ils sont rattachés. Seule la partie effectivement encaissée est incorporée au résultat de l'exercice, au sens de la circulaire BCT N° 91-24. Les intérêts courus ou échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les actifs incertains (classe 2), les actifs préoccupants (classe 3) ou parmi les actifs compromis (classe 4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits en actif soustractif sous le poste « agios réservés ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

5.2-Comptabilisation des opérations de leasing

Les biens donnés en leasing sont enregistrés à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition hors TVA. Ils sont assimilés à des prêts à la clientèle selon l'approche économique et non patrimoniale et sont de ce fait portés au niveau du poste « créances sur la clientèle».

Les loyers facturés sont répartis entre la fraction du capital et la fraction des intérêts.

La valeur résiduelle des biens donnés en leasing est enregistrée en hors bilan sous la rubrique des engagements donnés.

Les sociétés qui bénéficient d'un financement sous forme de leasing constatent l'actif acquis en immobilisations et procèdent à son amortissement sur sa durée de vie estimée. En contrepartie, elles constatent un passif. Les redevances sont ventilées en remboursement du principal et charges financières.

Les financements de leasing intragroupe sont retraités afin que les prêts et emprunts, les charges et produits réciproques enregistrés au niveau des états financiers individuels soient annulés. Ainsi, uniquement le bien acquis dans le cadre du financement leasing figurera au niveau du bilan consolidé du groupe et fera l'objet d'un amortissement sur la base du taux retenu au niveau du groupe.

5.3-Comptabilisation du portefeuille titres et revenus y afférents

Le portefeuille titres détenu par le Groupe comporte :

- le portefeuille titres commercial ;
- et les titres de participation.

Les titres mis en équivalence sont en outre identifiés à l'actif du bilan consolidé sous une rubrique distincte.

• Portefeuille titres commercial

Le portefeuille titre commercial détenu par le Groupe est classé en deux catégories :

- Les titres de transaction : les titres caractérisés par leur liquidité et dont la durée de détention ne dépasse pas les trois mois.
- Les titres de placement : Les titres acquis avec l'intention de les détenir dans un horizon ne dépassant pas l'année.

• Les titres de participation

Sont classés parmi les titres de participation :

- Les titres dont la possession durable est estimée stratégique à l'activité du Groupe ;
- Les titres représentant des participations-financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagement hors bilan pour leur valeur d'émission et transférées au bilan à la date de libération.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, frais et charges exclus. La cession des titres de participation est constatée à la date de transfert de propriété des titres.

Les dividendes sur les titres obtenus par le Groupe sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les plus-values sur les titres rétrocédés sont prises en compte en résultat du moment qu'elles sont courues et dans la mesure où une assurance raisonnable quant à leur encaissement existe.

• Les titres mis en équivalence

Les variations de la quote-part du Groupe dans la situation nette des sociétés mises en équivalence sont portées à l'actif au bilan consolidé sous la rubrique « Titres mis en équivalence » et parmi les capitaux propres consolidés sous la rubrique « résultat consolidé ». Ces variations constituent un élément du résultat d'exploitation du Groupe et figurent au niveau de l'état de résultat consolidé sous la rubrique : « Quote-part dans les résultats des titres mis en équivalence ».

Dans le cas où la quote-part du Groupe dans les résultats déficitaires de sociétés mises en équivalence est égale ou supérieure à la valeur comptable des titres, le Groupe cesse habituellement de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. Les titres mis en équivalence sont alors présentés pour une valeur nulle.

5.4-Comptabilisation des ressources et charges y afférentes

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts et les commissions de couverture de change sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

5.5-Evaluation des risques et couverture des engagements

5.5.1-Provision pour risque sur prêts

La provision pour risque sur prêts est déterminée conformément aux normes de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT N° 91-24 qui prévoit les classes de risques suivantes :

- Classe 0 : Actifs courants ;
- Classe 1 : Actifs nécessitant un suivi particulier ;
- Classe 2 : Actifs incertains ;
- Classe 3 : Actifs préoccupants ;
- Classe 4 : Actifs compromis.

Le taux de provisionnement retenu correspond au taux minimal par classe de risque appliqué au risque couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les taux de provision par classe de risque appliqués sont les suivants :

- Actifs incertains (classe 2) : 20 %
- Actifs préoccupants (classe 3) : 50 %
- Actifs compromis (classe 4) : 100 %

En date du 22 juillet 2015, la BCT a publié la circulaire N°2015-12 prévoyant des mesures exceptionnelles pour soutenir les entreprises du secteur touristique qui se résument comme suit :

- ✓ Les établissements de crédit peuvent maintenir la classe de risque au 31 décembre 2014 pour les entreprises qui ont bénéficié des mesures exceptionnelles et geler l'ancienneté au sens de l'article 10 quater de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 pour les entreprises touristiques qui ont bénéficié des mesures de l'article 1 et l'article 2 de la circulaire BCT n°2016-12.
- ✓ Les établissements de crédit peuvent rééchelonner les échéances des années 2015 et 2016 des crédits accordées aux entreprises touristiques. Le remboursement de ces échéances pourrait commencer à partir de l'année 2017.
- ✓ Le bénéfice de ces mesures est subordonné à la présentation, par la société en question, d'une demande en l'objet accompagnée des justificatifs de la baisse du chiffre d'affaires d'au moins 30% par rapport à la même période de l'année précédente.

En 2015, 16 entreprises opérant dans le secteur touristique ont fait une demande auprès de la société mère « B.T.E » afin de bénéficier des avantages de la circulaire n°2015-12.

Néanmoins, la Banque a procédé à la classification des dites relations conformément aux dispositions de la circulaire 91-24.

5.5.2-Provision sur participations

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêté est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique corrigée (en tenant compte de la valeur actualisée du patrimoine de la société émettrice) à la date la plus récente. Les dépréciations éventuelles dégagées et revêtant un caractère durable sont couvertes par des provisions.

Ces mêmes règles d'évaluation sont appliquées aux titres cédés par la BTE à la T.E.P.

5.6-Opérations en devises

Les opérations effectuées en devises sont enregistrées en comptabilité de façon distincte par la tenue d'une comptabilité autonome dans chacune des devises utilisées. Cette comptabilité tenue selon le système dit en partie double permet la détermination périodique de la position de change.

Les charges et produits libellés en devises influent sur la position de change. Ils sont comptabilisés dans la comptabilité ouverte au titre de chaque devise concernée dès que les conditions de leur prise en compte sont réunies, puis convertis dans la comptabilité en dinars tunisiens.

5.7-Immobilisations et autres actifs non courants

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode linéaire.

Les taux d'amortissement appliqués sont les suivants :

- Immeuble d'exploitation	: 2,5%
- Mobilier de bureaux	: 20 %
- Matériel de bureaux	: 10 %
- Matériel de transport	: 20 %
- Agencements aménagements et installations	: 10 %
- Matériel informatique	: 15 %
- Logiciel	: 33 %

Les charges reportées sont inscrites parmi les autres actifs dans la mesure où elles ont un impact bénéfique sur les exercices ultérieurs. Elles sont résorbées sur une durée de 3 ans.

6. MÉTHODES SPÉCIFIQUES À LA CONSOLIDATION

6.1- Traitement des écarts de première consolidation

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé entre l'écart d'évaluation et le Goodwill comme suit :

• L'écart d'évaluation

L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

• Le Goodwill

Le Goodwill correspond à la différence entre l'écart de première consolidation et les écarts d'évaluation identifiés. Le Goodwill est inscrit à l'actif du bilan consolidé. Il est amorti sur sa durée d'utilité estimée. Cette durée ne peut en aucun cas excéder 20 ans.

6.2- Soldes et opérations réciproques

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale.

6.3- Traitement de l'impôt

Les états financiers consolidés sont établis selon la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode on prend en compte les impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs, des événements et transactions passées ou en cours.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

7. PRINCIPAUX RETRAITEMENTS EFFECTUÉS DANS LES COMPTES CONSOLIDÉS

7.1- Homogénéisation des méthodes comptables

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe. Il en a été ainsi :

- des méthodes d'amortissement des immobilisations corporelles ;
- de la comptabilisation des biens reçus et donnés en leasing en adoptant la seule approche économique ;
- de la non prise en compte des réserves spéciales de réévaluation.

7.2- Élimination des soldes et transactions intra-groupe

Les opérations et transactions internes sont éliminées pour neutraliser leurs effets. Ces éliminations opérées ont principalement porté sur :

- des comptes courants entre sociétés du groupe,
- des commissions entre sociétés du groupe,
- des provisions constituées sur les titres des sociétés du groupe,
- des dividendes servis par les sociétés consolidées au profit de la BTE,
- des cessions de créances par la BTE à la société Rapid Recouvrement,
- des cessions de titres par la BTE à la T E P,
- les dotations en fonds gérés opérés par la BTE et Rapid Recouvrement avec la BTE-SICAR.

8. NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en milliers de dinars)

NOTE 1: CAISSE ET AVOIRS AUPRÈS DE LA BCT, CCP ET TGT

Ce poste présente au 31/12/2016 un solde de 22 006 KDT contre 17 263 KDT au 31/12/2015 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Caisse agences dinars	5 032	3 999
Banque Centrale de Tunisie en dinars	16 974	13 264
Total	22 006	17 263

NOTE 2: CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS

Ce poste présente au 31/12/2016 un solde de 108 111 KDT contre 103 494 KDT au 31/12/2015 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Créances sur les établissements bancaires	72 631	71 839
Créances sur les établissements financiers	35 480	31 655
Total	108 111	103 494

NOTE 3: CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

Au 31/12/2016, les créances sur la clientèle présentent un solde net des provisions de 708 028 KDT contre 662 095 KDT au 31/12/2015 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Comptes débiteurs	37 916	38 323
Autres concours à la clientèle	663 593	615 708
Crédits sur ressources spéciales	6 519	8 064
Total	708 028	662 095

NOTE 4: PORTEFEUILLE TITRES COMMERCIAL

Le portefeuille titres commercial présente un solde de 135 962 KDT fin 2016 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Titres de placement	135 962	99 658
Total	135 962	99 658

NOTE 5: PORTEFEUILLE TITRES D'INVESTISSEMENT

Le portefeuille des titres d'investissement présente un solde net de 27 224 KDT au 31/12/2016 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Titres de participation	27 224	29 453
TOTAL	27 224	29 453

NOTE 6: VALEURS IMMOBILISÉES

Les valeurs immobilisées présentent au 31/12/2016 un solde net de 17 707 KDT et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Immobilisations incorporelles	448	443
Immobilisations corporelles	17 259	14 738
Total	17 707	15 181

NOTE 7: AUTRES ACTIFS

Ce poste présente au 31/12/2016 un solde de 15 421 KDT contre 16 394 KDT au 31/12/2015 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Compte attente et de régularisation	5 285	3 757
Autres	10 136	12 637
Total	15 421	16 394

NOTE 8: CAPITAL

Au 31/12/2016, le capital du groupe BTE présente un solde de 90 000 KDT :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Capital	90 000	90 000
Total	90 000	90 000

NOTE 9: RÉSERVES

Les réserves du groupe BTE se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Réserves consolidées	58 838	56 956
Total	58 838	56 956

NOTE 10: RÉSULTATS REPORTES

Les résultats reportés du groupe BTE se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
BTE	-8 293	-9 956
Total	-8 293	-9 956

NOTE 11: RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Le résultat du groupe BTE se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Intérêts majoritaires	1 886	1 929
Intérêts minoritaires	2 812	2 429
Total	4 698	4 358

NOTE 12: CAPITAUX PROPRES-INTÉRÊTS DES MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Réserves minoritaires	51 908	43 640
Résultats minoritaires	2 812	2 429
Total	54 720	46 069

NOTE 13 : DÉPÔTS ET AVOIRS DES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers du groupe BTE en 2015 et 2016 se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	117 067	83 142
Total	117 067	83 142

NOTE 14: DÉPÔTS ET AVOIRS DE LA CLIENTÈLE

Les dépôts et avoirs de la clientèle du groupe en 2015 et 2016 se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Dépôts à vue	403 633	408 157
Autres dépôts et avoirs	176 077	146 079
Total	579 710	554 236

NOTE 15 : EMPRUNTS ET RESSOURCES SPÉCIALES

Les emprunts et ressources spéciales du groupe BTE entre 2015 et 2016 se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Emprunts ressources spéciales	6 364	14 704
Autres emprunts	116 193	87 809
Total	122 557	102 513

NOTE 16 : AUTRES PASSIFS

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Provisions pour passifs et charges	1 316	4 954
Comptes attente et de régularisation	10 483	9 380
Autres	7 015	5 154
Total	18 814	19 488

NOTE 17: INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILES

Les intérêts et revenus assimilés du groupe se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Opérations avec les établissements bancaires	570	805
Opérations avec la clientèle	49 062	38 805
Autres revenus	231	185
Total	49 863	39 795

NOTE 18: COMMISSIONS (EN PRODUITS)

Les commissions constatées en produit du groupe se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Commissions sur opérations bancaires	13 589	11 650
Total	13 589	11 650

NOTE 19: GAINS SUR PORTEFEUILLE TITRES COMMERCIAL ET D'INVESTISSEMENT

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Gains nets sur titres de transaction	7 106	3 367
Gains nets sur titres de placements	9	131
Gains nets sur opérations de change	1 239	4 379
Total	8 354	7 877

NOTE 20: REVENUS DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

Les revenus du portefeuille d'investissement en 2015 et 2016 se présentent ainsi :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	1 887	167
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation	535	522
Dividendes et revenus assimilés sur entreprises liées	782	187
Total	3 204	876

NOTE 21: INTÉRÊTS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILÉS

Les intérêts encourus et charges assimilés du groupe BTE se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Opérations avec les établissements bancaires	4 016	2 145
Opérations avec la clientèle	18 796	17 729
Emprunts et ressources spéciales	4 948	5 895
Autres intérêts et charges	2 281	1 979
Total	30 041	27 748

NOTE 22 : FRAIS DE PERSONNEL

Les charges du personnel du groupe BTE en 2015 et 2016 se présentent ainsi :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Salaires et traitements	17 035	12 071
Charges sociales	3 369	2 662
Autres charges du personnel	-920	973
Total	19 484	15 706

NOTE 23 : CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

Les charges générales d'exploitation du groupe BTE en 2015 et 2016 se présentent ainsi :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Frais d'exploitation non bancaires	2 686	3 466
Autres charges générales d'exploitation	4 801	4 252
Total	7 487	7 718

NOTE 24: DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS

Les dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations du groupe BTE en 2015 et 2016 se présentent ainsi :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
----------------	-------------------	-------------------

Dotations aux amortissements	2 043	1 653
Dotations aux provisions	-	20
Total	2 043	1 673

NOTE 25 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2016 un solde de -3 425 mille dinars contre 644 mille dinars au 31 décembre 2015 :

Libelles	31/12/2016	31/12/2015
Caisse agences dinars	5 032	3 999
Banque Centrale de Tunisie en dinars	16 974	13 264
Prêts aux banques	72 631	72 523
Autres emprunts (*)	-98 062	-83 142
Total	-3 425	6 644

(*) Ce chiffre ne tient pas compte des crédits relais pour un montant de 19 000 KDT

Note complémentaire

2.1: Pays de résidence des sociétés du groupe

Sociétés	Secteur	Pays d'enregistrement	Pourcentage de contrôle	Qualification	Méthode de consolidation	Pourcentage d'intérêt
Banque de Tunisie et des Émirats	Financier	Tunisie	100%	Mère	Intégration globale	100%
T.E.P (C.T.E.I)	Financier	Tunisie	100%	Filiale	Intégration globale	100%
Rapid Recouvrement	Financier	Tunisie	99,73%	Filiale	Intégration globale	99,73%
BTE – SICAR	Financier	Tunisie	100%	Filiale	Intégration globale	100%
Tuniso Émiratie Sicav (TES)	Financier	Tunisie	9,64%	Filiale	Intégration globale	9,64%

2.2 : Nature de la relation entre la société mère BTE et la SICAV TES

La Tuniso-émiratienne sicav est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 29 janvier 2007 à l'initiative de la « banque de Tunisie et des émirats » la « banque de Tunisie et des émirats » assure les fonctions de distributeur et de dépositaire de fonds et de titres.

Le conseil d'administration de la SICAV est majoritairement constitué par les représentants du groupe BTE , la gestion de la SICAV est donc assurée sous le contrôle exclusif du groupe.

2.3: Forme juridique et objet des filiales :

	Forme Juridique	Objet social
BTE	SA	Banque
RR	SA	Recouvrement des créances bancaires
SICAR	SA	Participation ou investissement dans les fonds propres des entreprises
TES	SA	la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe

2. Portefeuille titres commercial

Le portefeuille titre commercial détenu par le Groupe est classé en deux catégories :

- Les titres de transaction : les titres caractérisés par leur liquidité et dont la durée de détention ne dépasse pas les trois mois.
- Les titres de placement : Les titres acquis avec l'intention de les détenir dans un horizon ne dépassant pas l'année.

3. Résultat par action du groupe

Libelles	31/12/2016	31/12/2015
Résultat net (en KDT)	1 886	1 929
Parts attribuables aux ADP (en KDT)	-	-
Résultat net attribuable aux actions ordinaires (enK DT)	1 886	1 929
Nombre moyen d'actions ordinaires (incluant les ADP)	3 500 000	3 500 000
Résultat par action (en DT)	0,539	0,551

2. Mouvements capitaux propres :

	Capital social	Actions propres	Réserves Consolidées	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	TOTAL		
Soldes au 31/12/2015	90 000	-	840	56 956	-	9 956	1 929	138 089
Variation des réserves consolidées	-	-	1 882	-	-	-	-	1 882
Autres variations réserves	-	-	-	-	266	-	-	266
affectation du Résultats de l'exercice n-1	-	-	-	1 929	-	1 929	-	-
Part du groupe dans le résultat	-	-	-	-	1 886	-	1 886	1 886
Soldes au 31/12/2016	90 000	-	840	58 838	-	8 293	1 886	141 591

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016**

***Mesdames, Messieurs les actionnaires de
La Banque de Tunisie et des Emirats BTE***

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale du 17 Juin 2015, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur l'audit des états financiers consolidés du Groupe Banque de Tunisie et des Emirats « BTE » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 1.034.459mD et un résultat consolidé de 1.886mD, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi, la réglementation en vigueur et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Groupe Banque de Tunisie et des Emirats « BTE », comprenant le bilan consolidé arrêté au 31 Décembre 2016, ainsi que l'état des engagements hors bilan consolidé, l'état de résultat consolidé, l'état de flux de trésorerie consolidé et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect important, une image fidèle de la situation financière du groupe de la Banque de Tunisie et des Emirats ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers consolidés. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nos remarques ont été consignées dans nos rapports sur le contrôle interne qui constituent une partie intégrante du présent rapport.

Tunis, le 10 mai 2017

Les Commissaires aux Comptes

Les commissaires aux comptes associés
M.T.B.F

ECC MAZARS

Ahmed BELAIFA

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF